



JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS				ARRIVÉES A					CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE arriv.
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	ARRIVÉES	Dép. p ^r Montaub.	ARRIVÉES	Départs p ^r Cahors	de commu- nication direc- te avec Cahors depuis le ser- vice d'été de la Compagnie du Midi.
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 s.	
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 —	

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 19 Juillet.

LA RÉVISION

Il serait téméraire de prédire, dès maintenant, le sort réservé au projet de révision. Mais il faut cependant reconnaître que la question a fait un grand pas au Sénat, et que certaines difficultés avec lesquelles il fallait compter sont dorénavant déjà aplanies.

La commission sénatoriale a apporté beaucoup de zèle dans l'examen de la proposition qui lui était soumise.

La seule procédure à suivre, et c'est la plus régulière et la plus logique, c'est que le Sénat discute et vote, en l'amendant ou en la laissant telle quelle, la résolution que sa commission a préparée. Et comme cette résolution différerait du texte voté par la Chambre, celle-ci sera nécessairement appelée à en délibérer de nouveau. Si elle adopte le texte du Sénat, l'accord sera fait et ce vote de la Chambre équivaudra à une parole donnée. Mais on ne comprend guère comment l'accord cherché pourrait s'obtenir, d'une autre manière.

Nous savons bien que le but que le Sénat se propose c'est d'obtenir des garanties. Mais encore faut-il que ses propositions soient acceptables et qu'elles n'aient pas l'air d'une fin de non recevoir.

En fait de garanties, il est bien évident qu'on ne saurait régler d'avance et dans leurs moindres détails les solutions auxquelles s'arrêtera le Congrès. Ce que l'on peut faire c'est que la Chambre et le Sénat

conviennent des articles qui seront mis en délibération.

Si l'on veut aboutir il est indispensable que l'on se fasse des concessions réciproques.

Les solutions que la commission sénatoriale semble vouloir adopter sont, il est vrai, assez éloignées du projet voté par la Chambre, mais cependant, il n'est pas impossible de trouver un terrain transactionnel; il suffit pour cela d'un peu de bonne volonté et d'avoir une idée exacte de la situation.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 juillet 1884.

M. Philippoteaux ouvre la séance à deux heures. Après le vote de divers projets d'intérêt local, la discussion de la proposition de loi de M. Edmond Robert relative au régime des sucres, est reprise.

M. Franc-Chauveau développe un important discours en faveur de la surtaxe de 7 fr. sur les sucres étrangers. L'orateur fait observer qu'il demande une surtaxe non remboursable.

Il fait valoir avec une véritable éloquence que les contribuables français ne peuvent pas être contraints de payer un impôt qui est dû par les produits étrangers.

Son discours est fréquemment applaudi sur un certain nombre de bancs.

M. Raoul Duval fait quelques réserves. Il dit que pour le législateur, le sucre n'est qu'une matière imposable, et qu'il serait dangereux de voter des dispositions qui nécessiteraient de la part de l'Etat, l'entretien d'une armée de fonctionnaires autour des fabriques de sucre et des raffineries.

L'orateur fait ensuite l'histoire des phases par lesquelles la fabrication sucrière a passé depuis cinquante ans en France et en Europe.

M. Raoul Duval s'excuse d'être long, mais il prie la Chambre de considérer que l'extension du discours de M. Franc-Chauveau rend sa réponse nécessaire.

Ce n'est pas tout-à-fait l'avis de la Chambre qui se résigne cependant, et qui écoute patiemment, comme elle le fait depuis bientôt quinze jours, des discours dont les arguments ont été fournis et dont les aperçus ne sont pas nouveaux.

M. le président du conseil arrive au banc des ministres.

SÉNAT

Séance du 17 juillet 1884.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Le Royer.

M. de Gavardie combat un projet d'emprunt de 500,000 fr. par la ville de Montpellier. Malgré les critiques violentes du sénateur des Landes, le projet est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de loi concernant les droits fiscaux à percevoir sur les échanges d'immeubles ruraux non bâtis.

Après des observations présentées par M. Luro et par d'autres sénateurs, le projet est adopté et le Sénat passe à la discussion du projet de loi relatif à l'admission et à l'avancement dans les emplois de percepteurs.

Revue des Journaux

La Paix, examinant la situation des travaux parlementaires, estime que les élections sénatoriales de janvier se feront avec la loi actuelle et que la révision ne pourra pas être votée avant les vacances.

Voici ses raisons :

« Si nous insistons sur cette probabilité de l'ajournement de la révision et sur cette certitude que les élections sénatoriales de janvier se feront avec la loi actuelle, c'est qu'il y a toujours intérêt, en politique, à ne pas se repaître d'espérances chimériques, à voir les choses comme elles sont, comme elles doivent être à peu près sûrement et à ne pas se laisser surprendre par l'événement. »

Le Journal des Débats constate que le Congrès semble s'éloigner à mesure que la commission sénatoriale travaille. Ce journal qui s'est, dès le début, montré hostile à tout projet de révision, déclare qu'il ne se plaint pas de cet éloignement.

L'aveu est franc, mais il est inutile.

« On nous dit, conclut le Journal des Débats, que la commission travaille, et il est incontestable qu'elle s'enferme chaque jour pendant cinq heures de suite. Mais Pénélope aussi travaillait! Mais Sésyphe aussi se livrait à un labeur herculéen.

Nous constatons seulement qu'à mesure que la commission travaille, le Congrès s'éloigne. Au reste nous ne nous en plaignons pas. »

Sous ce titre : « La Revanche Belge » M. Auguste Vacquerie, étudie dans le Rappel la situation qui est faite, en Belgique, au ministre Malou et à la majorité cléricale, à la suite des élections du 15 juillet.

Les ministres non plus ne donneront pas leur démission, conclut-il. L'élection par laquelle Bruxelles vient de réparer si virilement un moment d'erreur ne les empêche pas d'avoir matériellement la majorité à la Chambre et au Sénat. Mais ils sont atteints moralement, eux aussi. Ce qui leur arrive avec la capitale leur prouve ce qui leur arrivera avec la province. La réaction n'est pas tuée du coup, mais elle est blessée. »

La Justice examinant les conséquences de l'incident du drapeau Allemand que la foule a sifflé le jour de la fête nationale devant l'hôtel Continental, conclut ainsi :

« Faut-il donc invoquer les enseignements de l'histoire. Faut-il rappeler pour la centième fois que, les plus brillants ceux qui criaient : A Berlin, en 1870, étaient presque tous devenus les fauteurs de la capitulation.

« Il ne peut en être autrement. Dans les foules comme dans l'individu, la résolution, l'impétuosité est sobre de paroles et de gestes. »

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(66)

L'Hotellerie Sanglante

SECONDE PARTIE

LES ATRIDES DE VILLAGE

— Non, n'appellez pas... Restez... Venez ici... Elle s'approcha, pantelante. Il lui montra du doigt la montre sur la table :

— Ce bijou, de qui le tenez-vous ? Répondez, et ne cherchez pas à me tromper.

— Je n'ai jamais menti, balbutia la jeune fille. Ce bijou, je le tiens de mon frère.

— Ah ! gronda le lieutenant, ah ! c'est de votre frère que vous tenez cette montre... qui a appartenu au marquis des Armoises ?..

— O ciel !
— Au marquis des Armoises qu'on a assassiné.
— Mon Dieu !..

— Cette montre, qui a été volée sur un cadavre.

Les genoux de Florence fléchirent, et, d'une voix suppliante, étranglée, à peine distincte :

— Grâce ! pitié ! pardon ! gémit-elle. Ce n'est pas moi qui ai volé ! Ce n'est pas moi qui ai tué ! Hattier était debout. Son œil était devenu

perçant comme l'acier d'une épée. Sa parole était sèche et dure :

— Ce n'est pas vous ?... Qui donc alors ?..

La Benjamine resta muette... L'officier reprit avec une tenacité sombre :

— Ce n'est pas vous, soit. J'y consens. Mais vous avez hérité des dépouilles de la victime; vous connaissez les voleurs et les assassins, et vous allez me les nommer, si vous ne voulez pas que je croie que vous faites partie de leur bande.

— Seigneur ! murmurait la malheureuse agenouillée, Seigneur, l'instant de l'expiation est-il donc arrivé !.. Mais non, tout cela est faux. C'est un rêve. Il y a de ces canchemars. On souffre, on pleure, on se débat, on veut crier, puis on s'éveille.

Le réveil, ce fut cette sommation, répétée par le frère de Denise :

— Parlez ; il faut que la vérité éclate. Il faut que la justice ait son cours.

— Parler ! sanglota Florence. Mais je ne peux pas ! Je ne peux pas !..

Elle se traînait aux pieds du lieutenant. Elle cherchait à lui prendre les mains. Elle redisait avec un accent déchirant :

— Philippe !.. Mon maître !.. Mon mari !.. Hattier frappa le parquet du talon :

— Je ne suis plus votre mari. Je suis le soldat de la loi. Un crime a été commis. Vous m'en livrez les auteurs, ou, sur l'honneur, je vous traiterai comme leur complice.

La Benjamine se releva, raide, rejetant en arrière ses magnifiques cheveux, et, regardant l'officier comme si elle eût attendu de lui son arrêt de vie ou de mort :

— Réservez-moi le sort qu'il vous plaira, prononga-t-elle; mais, pas plus que les larmes de votre sœur, vos menaces ne m'arracheront un secret qui n'est pas le mien.

Ceci était dit de telle façon que Philippe comprit tout d'un jet.

— Ah ! pauvre fille ! pleura-t-il.

Et il n'eut pas la force de refuser, à cette grande infortune, l'appui de sa poitrine et de ses bras ouverts. Les deux époux demeurèrent un moment embrassés. Puis, le brave garçon reprit avec douleur :

— Pauvre fille, tu fais ce que tu crois être ton devoir !..

Il se dégagea de l'étreinte et ajouta :

— Laisse-moi donc accomplir le mien !

Il se dirigea vers la fenêtre, et appela au dehors :

— Holà ! vous autres, montez tous !

.....

Dans la cour du moulin, les gendarmes trinquaient avec le meunier Aubry, autour d'un tierçon de vin de la Moselle, mis en perce pour la circonstance, et le brigadier Jolibois pépérorait en manière d'épithalame :

— Je profite de l'occasion solennelle, conjugale et cérémonieuse pour porter conjointement la santé du lieutenant, qui est — militairement parlant — la fine crème des supérieurs; item, celle de la lieutenant, au nom des camarades ci-inclus, dont je suis l'interprète unanime.

On applaudit à ce style élevé.

Riche-en-Bec savourait les compliments de l'auditoire avec la fausse-modestie de l'orateur

habitué aux succès, quand l'appel du frère de Denise retentit comme le boute-selle, au milieu des buveurs.

Ceux-ci coururent en tumulte à la chambre nuptiale, où ils trouvèrent le marié en train de boucler son ceinturon. Affaissée contre le lit, la mariée semblait prier.

— Brigadier, demanda Philippe, vos hommes sont-ils en état de marcher ?

— Mon lieutenant, commença Jolibois, mes hommes sont toujours prêts — corporellement parlant — ayant mélangé la modération au plaisir, selon le précepte du sage...

L'officier l'interrompit en désignant les bouquets qui fleurissaient les carabines des gendarmes :

— Enlevez-moi cela. Chargez les armes. Nous partons en expédition.

— Cette nuit ? questionna Riche-en-Bec ahuri.

— A l'instant.

L'étonnement touchait à son comble.

Sans y prendre garde Philippe dégaina... Ses traits étaient livides... Mais sa voix, son pas restaient fermes. Il alla à la Benjamine, tenant son sabre de la main droite, et, posant la gauche sur l'épaule de la jeune femme :

— Citoyenne Hattier, reconnaissez-vous la formule usitée alors, au nom de la loi, je t'arrête.

XIX

AUTOUR DU TRÉSOR

Au Coq-en-Pâte, ce n'était pas un repas proprement dit, à invitations faites d'avance et à service réguliers.

Informations

L'INCIDENT DE L'HOTEL CONTINENTAL

Le ministre des affaires étrangères est en mesure d'annoncer à ses collègues, au conseil des ministres, la réponse du cabinet de Berlin, aux explications envoyées à propos de l'incident de l'Hôtel Continental.

Cette réponse est des plus satisfaisantes. M. de Bismarck, éclairé par M. le prince de Hohenlohe, sait en effet maintenant que cette regrettable échouffourée a été provoquée par une odieuse insulte adressée au drapeau français.

On dément que le ministère ait présenté des excuses à l'Allemagne.

Il n'y a eu, de part et d'autre, qu'un échange d'explications courtoises.

D'autre part, le prince de Hohenlohe a eu une entrevue avec M. Jules Ferry, au ministère des affaires étrangères.

Les journaux allemands sont très sobres de détails. La *Gazette de Cologne* reproduit purement et simplement la dépêche de l'Agence Havas, le *Berliner Tageblatt* seul a commenté l'incident.

Voici la dépêche qui, par la voie de l'Agence Havas nous apprend qu'une démarche a été faite près du gouvernement impérial par l'ambassadeur de France.

« Berlin, 15 juillet.

« L'ambassadeur de France a été chargé d'exprimer au gouvernement impérial les regrets de son gouvernement au sujet de l'incident qui s'est produit à la fête du 14 juillet d'hier, à Paris, où un drapeau allemand, hissé sur l'hôtel Continental, a été arraché.

« L'ambassadeur a fait remarquer que par suite de la rapidité avec laquelle l'incident s'est produit, la police n'a pas pu intervenir à temps pour le prévenir. »

Les manifestants de la rue de Rivoli et de la place de la Concorde doivent être satisfaits.

SUPPRESSION DES LIGUES PATRIOTIQUES

Pour mettre fin aux récriminations de l'Allemagne et aux incidents qui viennent de se produire, M. Jules Ferry serait disposé à inviter la Ligue des Patriotes et la Ligue d'Alsace-Lorraine à se dissoudre.

LA RÉVISION AU SÉNAT

La commission sénatoriale de révision ne peut se mettre d'accord sur les réformes financières et sur les garanties à demander à la Chambre.

UN INCIDENT GRAVE

Sous ce titre, un journal a reproduit une dépêche adressée de Madrid au *Standard*, d'après laquelle le ministre du Brésil et le Consul de France auraient été insultés par un officier espagnol, à Zarauz, près de Saint-Sébastien, où ils sont en ce moment en congé.

La coutume lorraine était et est encore de célébrer les épousailles par une sorte de bal, entouré de tables toujours servies, où chacun, entre les danses, s'assied à sa volonté.

Sur ces tables abondaient de victuailles de toutes sortes.

Le vin coulait à discrétion.

Deux ménestriers menaient le branle, debout sur des cuves retournées sens dessus dessous : l'un s'époumonait dans une clarinette, l'autre grinçait du violon. On se trémoussait dans la cour, dans le jardin, et jusque dans le verger, — sur l'herbe qui recouvrait les morts.

Ah ! dame ! si l'on avait su... Mais l'on ne savait pas encore...

On avait accroché des lanternes aux arbres et disposé un cordon de lampions sur des planchettes supportées par des pieux.

Tout allait pour le mieux à la clarté de ces illuminations primitives.

A défaut de la tabellionne, qui avait refusé de se commettre avec des personnes du commun, trois des commis-voyageurs que nous avons remarqués le matin même, au Grand-Vainqueur, se distinguaient par la hardiesse de leurs fiâcles et de leurs jetés-battus.

François et Sébastien Arnould n'en pouvaient plus d'avoir courtisé les poulettes à la force du poignet.

Leur sœur Marianne avait déjà mis sur les dents six des gars les plus renommés pour la vigueur de leur jarret.

Parmi les commensaux de l'hôtellerie, seul, avec l'aîné de la famille Arnould, master Joé Blagg manquait à la fête... Mais quoi ! l'habi-

Voici, dit le *Soir*, la vérité sur cette affaire : Le ministre et le consul, accompagnés d'autres diplomates, étaient allés faire une partie de pêche sur un bâtiment de la marine française qui était « en libre-pratique », c'est-à-dire non soumis à la quarantaine. Le lieutenant chargé de faire respecter la quarantaine établie par le gouvernement de Madrid s'est opposé au débarquement, et, comme les passagers s'étonnaient et protestaient, l'officier trop zélé les a insultés et menacés.

M. le baron des Michels, ambassadeur de France, qui se trouvait présent, s'est interposé, mais sans résultat.

M. le baron des Michels et le représentant du Brésil ont aussitôt adressé une vive protestation au gouvernement de Madrid, en lui signalant la conduite extraordinaire du lieutenant de carabiniers qui les avait si singulièrement reçus.

Le gouvernement de Madrid a ordonné une sévère enquête, et le rapport des autorités maritimes, conclut à la destitution du lieutenant.

Paris, 17 juillet, 41 h. 5 matin.

LE CHOLÉRA

A Marseille 53 décès cholériques, 34 à Toulon. M. le duc de Chartres est parti portant aux cholériques un secours de 50,000 francs donnés par M. le comte de Paris.

En 1832.

Pendant le cholera de 1832, la famille royale payait de sa poche, en même temps que de sa personne. Le jour-même où le duc d'Orléans allait visiter les hôpitaux, le Roi faisait écrire par son secrétaire particulier au comte d'Argout, ministre du commerce, la lettre suivante :

Monsieur le comte,

Indépendamment des 60,000 fr. que le Roi vient de faire verser dans les mains du receveur municipal de Paris, l'intention de Sa Majesté est de vous ouvrir un crédit de 500,000 fr. pour parer aux premiers besoins de la classe indigente, partout où l'invasion du choléra appellera des secours et des soins. Sa Majesté m'ordonne, monsieur le comte, de vous en prévenir ; je suis donc autorisé par le Roi à mettre à votre disposition les sommes que vous réclamez successivement sur le crédit, et la trésorerie de la liste civile recevra l'ordre d'en faire d'urgence l'envoi aux administrations locales et municipales que vous m'aurez indiquées.

Quelques jours après le crédit était porté à un million.

Ce qui suit est à l'adresse de la famille du successeur de Louis XIV :

Depuis la fatale invasion, dit le *Journal des Débats* du 5 avril, les jeunes princes et princesses de la famille royale ont résolu de détourner de leurs plaisirs les fêtes sombres qui, jusqu'ici, y étaient destinées, pour les consacrer au soulagement de l'infortune.

Des vêtements, couvertures et chaussures de laine ont été adressés par leurs Altesses Royales, soit à Mme la comtesse de Baudry, soit aux divers bureaux de charité : des sommes d'argent y ont été jointes,

tude de boire avant la fin de la journée ! On l'avait évacué sur sa chambre, où il ronflait à l'instar du serpent de la paroisse.

Vers onze heures, les deux jumeaux entrèrent dans la cuisine pour se reconforter.

Agnès Chassard plaça devant eux un de ces gâteaux secs appelés « casse-mousés » (casse-museaux) et une bouteille d'eau de cerises. Puis elle déclara qu'elle allait se coucher.

Quand elle se fut retirée :

— Ça, fit François allègrement, avalons un morceau et pintons un gobelet. Voici venir bientôt le moment décisif. Il s'agit de ne pas boudier sur la fatigue...

Il remplit leurs verres jusqu'aux bords :

— A ta santé. Le kirch de Fougerolles est une bonne chose, il nous réchauffera les idées.

Sébastien lui arrêta le bras :

— Minute. Pas de bêtise ! Causons avant de boire !

Et, comme l'autre le considérait avec surprise :

— La mère, poursuivit-il, n'a fait aucune grimace pour nous apporter la bouteille...

— Après ?

— Cette bouteille était préparée là-bas sur le buffet. Elle nous attendait. On n'a pas eu besoin de descendre la quérir à la cave...

— Eh bien ?

— Eh bien, c'est louche... En sus, Joseph qui ne revient pas, et Marianne qui a l'air de nous éviter, lorsque nous étions convenus que nous passerions ensemble cette nuit... Gageons qu'ils s'entendent tous les trois pour nous jouer un pied de cochon.

et tout cela indépendamment des aumônes journalières, que l'exemple de leurs parents leur a appris à faire et à cacher.

Le duc d'Orléans :

Les aliments substantiels ayant été indiqués comme préservatifs, le duc d'Orléans faisait distribuer depuis trois mois aux indigents quatre ou cinq mille rations de riz par jour, si bien que, pour beaucoup de pauvres, l'approche du choléra avait été presque un bienfait.

LOUIS BLANC.

LE COMTE DE PARIS ET L'ARMÉE TERRITORIALE

On lit dans l'*Evènement* :

On sait que M. Camille Pelleletan devait déposer prochainement une proposition de loi, tendant à priver le comte de Paris de son grade dans l'armée territoriale.

Le général Campenon vient de devancer le député des Bouches-du-Rhône. Il a rayé, en effet, d'office, le comte de Paris, Louis-Philippe-Albert d'Orléans, du nouvel annuaire militaire paru hier.

Le général Campenon a décidé que le comte de Paris, étant né en 1838 et ayant dépassé la quarantaine, avait accompli la durée légale du service et n'avait plus à figurer dans les cadres comme lieutenant-colonel du service d'état-major de l'armée territoriale.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

C'est le 26 juillet qu'aura lieu la distribution des prix du Lycée de Cahors, sous la présidence de M. le Préfet.

M. le professeur de philosophie prononcera le discours d'usage.

Le conseil départemental a approuvé les dates suivantes pour les vacances des écoles primaires :

Ouverture des vacances, 28 août.

Rentrée des classes, 20 octobre.

Sont nommés officiers d'Académie :

MM. Bonnefoy, économe au Lycée de Cahors, Ravassard, inspecteur primaire à Gourdon, et M^{lle} Morinos, institutrice à Thémines.

M. de Conchy (Auguste-Marie-Constant), colonel du 44^e de ligne, à Lons-le-Saulnier, vient d'être nommé général de brigade.

M. de Conchy a laissé d'excellents souvenirs à Cahors, où il a fait ses études au lycée et où il a été lieutenant-colonel du 7^e de ligne.

Notre compatriote, M. Coste (Marie-Léon), médecin aide-major de 1^{re} classe au 4^e régiment de zouaves, passe au 124^e de ligne.

Les candidats à l'école spéciale militaire, en 1884, sont prévenus que les examens oraux commenceront, à Paris, le jeudi 24 juillet courant, à 7 heures du matin. Un avis inséré à la suite de la liste des candidats reconnus admissibles aux épreuves orales fera connaître le local dans lequel devront se réunir les candidats.

— Tu penserais ?...

— Je pense que Marianne et Joseph sont d'accord pour confisquer à leur profit les économies de la vieille, comme Joseph est résolu de nous souffler la belle dentelière, — la dentelière, dont il n'a pas pipé un mot depuis l'histoire du pavillon et ce satané coup de fusil qui a été si près de nous en débarrasser. Notre aîné nous a reconnus. C'est un gaillard qui n'oublie rien. Il nous rendra le noyau de ma prune...

François frappa du poing sur la table :

— Jour de Dieu ! si j'en étais sûr !...

Sébastien lui imposa silence du geste et entonnait ce couplet d'une chanson patriotique :

Nous portons dans notre hotte
La besace d'un citoyen :
C'est un petit sans-culotte
Qui sera républicain...

Tout en chantant, il se levait doucement et rasait les murs de la cuisine jusqu'à la porte par laquelle était disparue Agnès Chassard... Parvenu à cette porte, il l'ouvrit toute grande brusquement.

Le battant tiré ne laissa voir que le vide. Sébastien le reforma avec satisfaction. Puis, il revint vers la table, prit la bouteille et les deux verres, et alla répandre le contenu dans les cendres de la cheminée.

Puis encore, il dit en se rasseyant :

— Joseph a été aperçu hier chez l'apothicaire à Mirecourt.

Il hêla avec précaution :

— Turc ! holà ! ici, Turc !...

Le fidèle molosse de la veuve, qui rôdait çà et

Nous apprenons que la Société des sauveteurs du Lot qui a une organisation assez complète, se propose de prendre sérieusement des moyens pour empêcher les accidents qui arrivent chaque année en cette saison.

La cour de cassation vient de rejeter le pourvoi de Pierre Gironde contre l'arrêt de la cour d'assises de la Corrèze, du 13 juin 1884, qui l'a condamné à la peine de mort.

LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS.

L'union centrale des arts décoratifs vient de prendre, d'accord avec le ministre de l'intérieur, une nouvelle décision au sujet du tirage, définitif de la loterie. On sait que ce tirage, comprenant 2 millions de francs de lots, commencera le samedi 19 juillet et finira le 31 du même mois. Dans les dix premiers jours il sera tiré au Palais de l'Industrie 528 lots formant un ensemble de 500,000 fr. Le jeudi 31 juillet, dernier jour du tirage, tous les gros lots, s'élevant au total de 1 million 400,000 fr., seront tirés comme suit : huit lots de 25,000 fr.; quatre lots de 50,000 fr.; quatre lots de 100,000 fr.; un lot de 200,000 fr.; enfin le gros lot de 500,000 fr.

Les billets qui ont gagné au tirage supplémentaire du 15 janvier dernier participeront à tous ces tirages.

Aucun billet ne sera annulé dans le cours des opérations du 19 au 31 juillet. Tous conserveront leurs chances de gain pour tous les lots, y compris le gros lot de 500,000 fr.

FOIRE DE CAHORS DU 12 JUILLET 1884

Le marché aux bestiaux a été nul.

Marché aux grains.

	Mis en vente	Vendus	Prix moyen.
Blé	115 hec.	100 hec.	20 fr. l'hec.
Mais	30 —	20 —	12,50 —

THÉÂTRE DE CAHORS

Dimanche 20 juillet.

DEUXIÈME ET DERNIÈRE REPRÉSENTATION DE M. FOSSIER.

L'Homme primitif

Histoire progressive des peuples en deux parties cinq époques.

REDEMANDÉE

LA TERRE AVANT LA CRÉATION DE L'HOMME

Les Aventures de Mme Angot

Fantaisie comique. — Nouvelle série d'expériences par M. FOSSIER.

Prix des places et location, comme à l'ordinaire. — Demi-places pour les enfants jusqu'à 10 ans. — Moitié prix pour MM. les Militaires.

Bureaux à 8 heures. — Rideaux à 8 1/2.

là dans la cuisine, s'approcha en grondant.

Le paysan coupa la moitié du gâteau et la lui présenta en le flattant de la voix et en le caressant de la main :

— Tiens, ma bête, il faut que tout le monde vive.

Ensuite, s'adressant à son frère, qui le regardait faire, étonné :

— On ne peut arriver au caveau où est le magot de la vieille qu'en traversant l'endroit où nous somme. Gardons la position quand même. Les circonstances nous conseilleront. Ils sont trois contre nous, c'est vrai : la mère, Marianne et Joseph. Mais nous avons cette chance qu'on nous croira défunts.

— Défunts ?

— Hé ! oui, compère, remouche plutôt si je n'ai pas eu raison de me méfier de la pâtisserie de famille.

Il allongea l'index vers le chien. Celui-ci, qui avait dévoré avec avidité le morceau de gâteau qu'on lui avait offert, oscillait sur ces quatre pattes étrangement écartées, et ses poils se hérissaient comme ceux d'un chat en colère.

Il essayait d'aboyer. Ses mâchoires s'entrechoquaient et son cou s'agitait affreusement.

Aucun son n'en sortit. Il étranguait positivement.

Tout animal qui se sent mourir veut fuir.

PAUL MAHALIN

(A suivre).

AVIS. — Le sieur Capoulat, Antoine, facteur rural, rue du Château, numéro 27, à Cahors, prévient le public qu'à partir de ce jour, 19 juillet 1884, il ne paiera pas les dettes de sa femme Marie, née Brusidou.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 12 au 19 juillet 1884.

Naissances.
Castagné, Paul, à St-Georges.
Leyvigne, Pierre, rue Portail-Alban, 3.
Lamelle, Marie, à Cabessut.
Falguières, Marie, à St-Georges.
Layrou, Rose, à Cabessut.
Cammas, Rose, rue des Soubirons, 9.
Alazard, François, rue Pélegri.

Mariages.
Tillet, Louis, et Astrac, Eugénie.
Lafayette, Hugues, et Peyssac, Marie.
Miquel, Baptiste, et Bergougnoux, Marie.
Maradène, Justin, et Bouysson, Catherine.

Décès.
Laur, Pauline, lingère, 33 ans, célibataire, rue Bouscarrot, 2.
Delmas, François, min., 30 ans, rue Ste-Barbe, 6.
Chaudrot, Maie, s. p., 25 ans, célibataire, rue Mascoutou, 1.
Léris, Catherine, s. p., 80 ans, rue St-Nemphaise, 2.
Roux, Antoinette, s. p., 25 ans, célibat., (hospice).
Cubaynes, Euphrasie, s. p., 25 ans, célibataire, rue Ste-Barbe, 8.

Balitrard, Antoinette, 7 mois, rue Lastié, 16.
Mignot, Marie, s. p., 72 ans, à Bégoux.
Desprais, Thérèse, 2 ans, à Cabessut.
Graux, Eugène, 15 moi., Hôtel de la Préfecture.
Baregol, de Lile, rentière, 62 ans, rue St-Barthélemy, 4.

Dechamp, Marie, s. p., 57 ans, rue St-James, 4.
Delrieux, Catherine, s. p., 56 ans, rue Donzelle, 44.
Carriol, Marc, prop., 73 ans, rue St-James, 6.
Magot, Basile, menuisier, 39 ans, célibataire, rue Jean-Albert, 1.

Bouysson, Rosalie, blanchisseuse, 69 ans, rue Clément-Marot, 7.
Masson, Jean, 5 mois, rue de la Halle, 1.
Gomez, Marguerite, 1 an, rue du four Ste-Barbe, 42.
Castagné, Marie, s. p., 62 ans, rue Chanterrie, 3.
Bonafous, Louis, 12 jours, à Cabazat.
Gaubert, Justine, 4 mois, rue Brives, 15.

Lettres agricoles

LA TERRE GATÉE

Les ouvrages d'agriculture étant absolument muets là-dessus, c'est à nous, pionniers agricoles, qu'il convient de chercher le remède au mal par nos pratiques journalières. L'agronome qui résoudra la question, en recueillera pour lui une grande gloire et pour l'agriculture un grand profit. Je n'ai pas de prétention à un pareil honneur. Je sais qu'en cette matière la pratique seule fait loi; que ce qui réussit sur un point reste sans effet sur l'autre, et qu'il faut tenir compte à la fois du climat, de la composition du sol et de sa plus ou moins grande perméabilité.

Ici j'ouvre une parenthèse. C'est d'autant plus le moment d'y veiller que le département du Lot paraît avoir une tendance à revenir au métayage, mode de culture dont l'expérience m'a appris les détestables effets, les métayers n'étant pas gens à faire attention au moindre semblant d'humidité.

Ce sont toujours les labours plus ou moins profonds et même les façons superficielles d'été qui gâtent la terre s'ils sont appliqués immédiatement après une pluie légère, qui n'aura qu'imparfaitement détrempe le sol. En mélangeant la terre mouillée à celle qui ne l'est pas, on est certain de faire une mauvaise besogne. Cela arrive souvent dans les meilleures terres, sous prétexte d'obtenir une maigre récolte fourragère. On se plaint ensuite des mauvaises récoltes de blé, sans compter les mauvaises graines qui abondent et sont semées l'année suivante. Généralement on n'est guère délicat sur ce point capital, que je me propose d'étudier à pair d'ici à peu de jours.

Après les pluies, il est essentiellement pratique de laisser refroidir la terre en temps d'été au moins 48 heures avant d'y pénétrer même en marchant; et de sonder avec une pioche pour bien s'assurer que la charrue ne touche pas le sous-sol non détrempe. Mais il est encore bien plus prudent d'attendre la saison des bons labours profonds, qui est l'automne, et de ne pas soumettre les bonnes terres aux cultures intensives qui les épuisent et en amoindrissent le principal rendement.

Si ces conseils pratiques, que tout le monde prétend connaître, sont suivis un peu plus scrupuleusement, on s'en apercevra à la récolte prochaine de blé.

J. DELONCLE.

Dernières Nouvelles

LE CHOLÉRA

Marseille, 18 juillet, 6 h. matin.
Le bulletin officiel de l'état civil pour la journée du 16 au 17 juillet compte 120 décès, dont 56 décès cholériques.

Marseille, 18 juillet, 9 h. 30, mat.
A l'hôpital du Pharo, il y a eu, hier, 14 décès cholériques. Deux malades ont été guéris. Il reste 98 malades.

Un nouveau fourneau gratuit a été fondé pour les indigents, rue des Minimes.

Les ministres sont partis pour Paris, hier soir, par le train de 6 heures 20.

Je vous donnerai ce soir le relevé exact des décès de jeudi midi à vendredi midi.

4 décès cholériques ont été constatés à Arles.

Toulon, 18 juillet, 4 h. 20, soir.
Depuis hier soir, jusqu'à ce matin dix heures, 14 décès cholériques.

L'état du maire s'est amélioré.

Marseille, 18 juillet, 2 h. 15, soir.
23 décès cholériques depuis hier soir.

BOURSE. — Cours au 19 juillet.

3 0/0	77 00
3 0/0 amortissable (ancien)	78 60
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	107 30
4 1/2 0/0 1883	107 70

Dernier cours du 18 juillet.

Actions Orléans	4,295 00
Actions Lyon	1,205 00
Obligations Orléans 3 0/0	370 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	297 00
Obligations Lombardes (jouissance)	301 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	325 50

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 juillet.

La liquidation de quinzaine a eu lieu aujourd'hui; mais, comme on devait s'y attendre, cette opération a pu s'effectuer sans rendre au marché l'animation qui lui fait si complètement défaut depuis quelque temps. Les engagements à régulariser étaient peu considérables et il y avait abondance de disponibilités. Le bon marché des reports se trouve ainsi tout naturellement expliqué.

En dehors des transactions rendues nécessaires par la liquidation, on n'a, pour ainsi dire, rien fait. Avant de prendre de nouvelles positions, la spéculation attend d'être fixée sur la solution que recevront les questions actuellement en suspens. Encore rien ne prouve-t-il que, lorsque cette solution sera connue, elle se décide à se montrer plus entreprenante.

La rente 3 0/0 se négocie à 76.60; l'Amortissable fait 78.15; le 4 1/2 est à 107.20.

L'Italien vaut 93. Le Turc 7.80; l'Egyptien 303; on semble espérer que l'accord pourra s'établir entre les représentants des puissances à la Conférence sans rapporter une nouvelle réduction à l'intérêt de la dette.

Le Foncier se tient à 1272; le Crédit lyonnais est offert à 532. Cette institution, dans ses bilans mensuels, ne fournit aucune indication sur le chiffre des bénéfices acquis. Mais on doit admettre que les profits du premier semestre de l'année courante n'ont pas été plus élevés que ceux du semestre correspondant de l'année dernière. Il est à craindre que la seconde partie de l'exercice ne soit pas meilleure; et s'il en est ainsi, avec quoi payera-t-on le dividende? Faudra-t-il faire encore à la réserve une nouvelle et large saignée?

La Banque franco-égyptienne est à 550. Cette Société pense-t-elle toujours à ses opérations mexicaines?

Étude de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

VENTE

LICITATION

Fixée au TREIZE AOUT prochain.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que par arrêt de la cour d'appel d'Agen, rendu entre: M. Jean-Baptiste Capmas, négociant, habitant et domicilié au lieu et commune de Prayssac, ayant M^e Delbreil pour avoué.

Et, M. Jean-François Capmas, vicaire à Saint-Philippe-du-Roule, habitant et domicilié de la ville de Paris, et dame Françoise Capmas, et M. Teys-sendé, mariés, propriétaires domiciliés de la commune de Prayssac, ayant M^e Talou pour avoué.

Il a été ordonné qu'il serait procédé à la vente des biens ci-après désignés:

Biens immeubles licités

Bâtiments, cour, jardin, terre et vigne, le tout contigu situé à Prayssac, ou le Puech et porté tous les numéros 1103, 1109, 1140, 1111, 1113 et 1291 bis du plan cadastral de la commune de Prayssac, section E et contenant environ quatre hectares, quatre-vingt-dix ares, soixante-dix-sept centiares, tenant avec la route de Milhau-Tonneins, chemin de service, Aldhuy, Jouffrau, Baudel, Beyssi, Delbreil, Teys-sendé.

1^o Les bâtiments et cours portent sous les numéros 1110 et 1291 bis, et occupent une superficie de vingt-un ares dans les dispositions suivantes: cour principale prenant entrée sur la route et autour de laquelle sont trois corps de bâtiments, savoir: une maison de maître de belle élévation, comprenant un rez-de-chaussée avec six compartiments et corridors, un étage avec huit pièces et enfin, au-dessus un galetas correspondant à droite, cave et chai séparés par un arceau grenier, au-dessus à gauche, grange, étable à bœufs, écurie, passage et chai et encore de petites étables le long de la route, derrière la grange est un lac.

2^o Arrière-cour sur laquelle donne la façade nord de la maison et entourée de hangar, pigeonier, latrines, four, fournil, remise et cuisine, un puits ne tarissant jamais se trouve compris dans l'enceinte des bâtiments et à côté de l'angle nord-ouest de la maison sous le hangar.

3^o L'étendue en terre et jardin est de un hectare soixante-six ares, quarante centiares;

4^o Les vignes composent trois hectares, trois ares, trente-sept centiares.

Tous les immeubles ci-dessus sont situés dans la commune de Prayssac et dépendent en partie des successions de Jean Capmas fille et de Marie Barat mariés.

Le cahier des charges dressé par M^e Delbreil pour parvenir à la vente desdits biens a été déposé à été au greffe du tribunal civil de Cahors.

En conséquence l'adjudication desdits biens aura lieu le **treize août prochain** au palais de justice de Cahors à l'heure de midi par devant M. Galup, juge commis pour recevoir les enchères, en deux lots composés comme suit:

Le premier lot des bâtiments de toute nature des cours et de toute l'étendue les avoisinant en jardins, terre et vigne. Ce lot sera séparé au midi, d'avec le restant de l'article par la ligne droite, menée de la route et d'un point distant de cinquante mètres de l'angle sud-est du chai, faisant partie du corps de bâtiments, à gauche en entrant sur la cour à la limite de la propriété Beyssi, dans le haut et à la distance de cinquante-cinq mètres ouest du point de jonction entre les numéros 1103 et 1143 du plan cadastral en longeant Baudel, Jouffrau et ledit Beyssi, le tout contenant environ deux hectares dix-huit ares, trente centiares se trouve compris au plan cadastral de la commune de Prayssac sous les entiers numéros 1110, 1111, 1113 et partie des numéros 1291 bis, 1109, 1103 section E, le puits qui est dans la cour demeurera à l'usage exclusif de ce lot sauf les droits des tiers s'il en existe.

Le deuxième lot de tout le restant de la terre et vigne compris dans l'article dix du rapport des experts et faisant partie des numéros 1103, 1109 et 1291 du plan cadastral de ladite commune, quelle que soit leur contenance.

Dans le premier lot seront compris deux tonneaux vinaires qui se trouvent dans les bâtiments ledits tonneaux décauvant environ, l'un douze barriques et l'autre trente.

Ces lots seront vendus: le premier sur la mise à prix de trente-cinq mille francs, c. à s. 35,000 fr. Le deuxième lot sur celle de dix-neuf mille francs, c. à s. 19,000 fr.

Après l'adjudication partielle de chacun de ces deux lots, ils seront réunis en un seul et réunis aux enchères sur la mise à prix de la somme montant des deux adjudications. Mais cette seconde mise en vente n'aura d'effet que tout autant que la mise à prix aura été couverte par une enchère supérieure.

Les frais sont en diminution du prix. Pour extrait certifié véritable, Cahors, le dix-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le 17 juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, F^o C^o regu un franc quatre-vingt-dix centimes, décimes compris.

Signé: DALAT, receveur.

LISEZ ET RETENEZ

Voulez-vous éviter le Choléra et autres maladies contagieuses? Voulez-vous préserver vos enfants de ce mal terrible qui les enlève si facilement à votre affection? Faites usage pendant les chaleurs, et surtout en ce moment, où le Choléra sévit si près de nous, faites usage, dis je, d'un préservatif infailible, préparé par M. Escrouzailles, pharmacien à Cahors:

La Liqueur stomacalique anti-cholérique. Elle est agréable à boire, et peut se prendre tous les jours. Elle est spécialement recommandée à toutes les pensions, écoles, institutions etc.

Le Litre 5 fr.; — Le demi-litre 2 fr. 50. Adressez-vous à la Pharmacie Centrale chez M. Escrouzailles, à Cahors.

Bibliographie

LA NATURE, sommaire du 12 juillet 1884. — Chemin de fer monorail aérien, système Duchamp: G. Tissandier. — Détermination des densités; méthode simple et rapide. — Nouvel appareil à niveau constant pour les laboratoires. — L'hygromètre enregistreur de MM. Richard frères: G. T. — Les savants de la Renaissance; le Père Schott: A. Rochas. — Le nouveau camp retranché de Paris et les fortresses modernes (suite): lieutenant-colonel Hennebert. — La fabrication des boîtes à musique, à Genève: D^r Z... — Bibliographie. — Rapports des fleurs et des insectes: M. Maindron. — Chronique. — Académie des Sciences; séance du 7 juillet 1884: S. Meunier. — Les caricatures électriques. Supplément: Boîte aux lettres. — Sociétés savantes. Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 420, boulevard St-Germain, à Paris.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 422^e livraison (19 juillet 1884). — Voyage au Yucatan et au pays de Lacandons, par M. Désiré Charnay. — 1880. — Texte et dessins inédits. — Quatorze dessins de A. de Bar, P. Sellier, P. Langlois et A. Slom, avec une carte. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 607^e livraison (19 juillet 1884). Texte: Feu et flamme, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — Le dessin, par Frédéric Dillaya. — Le tapis des quatre facardins, par Mme de Witt, née Guizot. — Le cheval; Comment on dompte le cheval, par E. Duhoussset. — Dessins: Tofani, Beaucourt, Riou, Gilbert, E. Duhoussset. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

ST-NICOLAS, 5^e année. Sommaire du n^o 33. — 17 juillet 1884. — En visite. Tante Nicole. — La petite maison rustique. Marthe Bertin. — Volant sans ailes. Eudoxie Dupuis. — Le nid de Grand'maman. Labesse et Pierret. — Les ancêtres du petit poucet. A. Savarus. — La boîte aux lettres. — La Tirelire aux devinettes. — Illustrations par Sharle, Ch. Clérice, I. Beard, Fraipont, E. Morin, Gaillard. Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 45, rue Soufflot, Paris.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. Barral (G. Masson, éditeur, 420, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an 20 fr. — Sommaire du n^o 797, du 49 juillet 1884: J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Allier. Concours régional de Gap. — Schribaux. Une variété de blé à cultiver. — Charlier. Les vices réhabilités. — Jacquemart-Henot. La question des pâtures. Le Sneur. Sur la création d'un herd-book normand. — Dybowski. Fleurs doubles et fleurs simples. — Binder, Chabot. Sur la maladie des écrevisses. — Sagnier. Société nationale d'agriculture. — Remy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Féron. Bulletin financier. — Gravures noires: Variété de blé à cu tiver (3 fig.).

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE. — Bureaux 26, rue Jacob, à Paris. — Sommaire du numéro 29. (17 juillet 1884). — Chronique agricole. A. de Cérès. — Bibliographie. J. Sabatier. — L'avoine noire d'hiver de Belgique. N. Minsangon. — Les races pures. L. Grollier. — Notre population porcine. Eug. Gayot. — Du matériel de culture employé pour défoncer le sol. J.-A. Grandvoinet. — Concours régional de Gap. F. Breheret. — Hygiène rurale. — La peur et le choléra. D^r Hector George. — Vignes et vin de Rio-Nunez. E.-A. Carrière. — Correspondance. — Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. B. Durand. — Cours de la Bourse. — Gravures noires: Race craonnaise. Fig. 5. — Truie de la race yorkshire. Fig. 6. — New-Yorkshire, français, type amélioré par M. Noblet. Fig. 7. — Truie New-Yorkshire, de la porcherie de M. Noblet. Fig. 8.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELEINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.

4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro. 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST ALGERIEN
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25,000,000 DE FRANCS
ÉMISSION

(AUTORISATION MINISTÉRIELLE DU 8 JUILLET 1884)
de 153,860 OBLIGATIONS DE 500 fr. 3 %
Intérêt annuel: 15 fr., payables par semestre les 15 Janvier et 15 Juillet. Remboursement au pair en 95 ans par tirages annuels, à partir de 1884

GARANTIE DE L'ÉTAT

(Lois des 2 Aout 1880, 24 Aout 1883 et 21 Mai 1884)

PRIX D'ÉMISSION: 325 FRANCS

(JOUISSANCE DU 15 JUILLET 1884) PAYABLES

25 fr. en souscrivant. 50 fr. le 15 Janvier 1885.
50 fr. à la répartition contre re- 50 fr. le 15 Juillet 1885.
mise d'un titre provisoire 50 fr. le 15 Janvier 1887, pour nominatif ou au porteur. 50 fr. le 15 Janvier 1887, pour solide, contre remise d'un titre définitif. 50 fr. le 15 Janvier 1887.

Chaque Action a droit à une Obligation irréductible. Pendant la période des versements, il sera bonifié un intérêt de 4 % l'an sur les sommes payées. La libération anticipée est admise, mais seulement aux dates ci-dessus et pour solide.

On souscrit: LE MARDI 22 JUILLET

(Et dès à présent par Correspondance)

à PARIS: Société générale de Crédit industriel et commercial, 72, r. de la Victoire et bureaux de quartier; Dans les DÉPARTEMENTS, chez ses Correspondants;

En ALGÉRIE: Banque d'ALGÉRIE;

M. H. Teissier, Philippeville.

A tous les guichets d'émission, on trouve des prospectus détaillés.

Les Obligations de la C^{ie} sont cotées à la Bourse de Paris.

La Banque de France fait des avances sur ces titres.



GRAND **MAGASIN DU PONT-VALENTRE** RUE DU LYCÉE, 9, CAHORS.

Le Sieur ANCIAUME, marchand Tailleur, prévient sa Clientèle et le Public qu'il vient de transférer son Magasin rue du Lycée, 8, et de traiter avec les meilleures Maisons, pour tenir, dans un Salon spécial, à côté de son Magasin :

LA **DRAPERIE DE HAUTE NOUVEAUTÉ, RENOUVELÉE** TOUTES LES SAISONS
les Vêtements confectionnés
et les CHEMISES sur Mesure

Le tout garanti du dernier goût et dont la confection ne laisse rien à désirer.
 On peut s'en rendre compte en allant le visiter, ou bien il portera en ville et à la campagne les échantillons dont demande lui sera faite.

MACHINES A COUDRE
 POUR FAMILLES ET ATELIERS
 (Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}
C. DESPRATS, Successeur
 LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

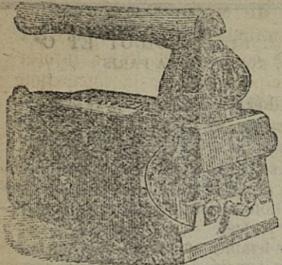
Jacques FONTES Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveauté pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTES, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.



NOUVEAU FER A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

EXPOSITION



CAHORS 1881

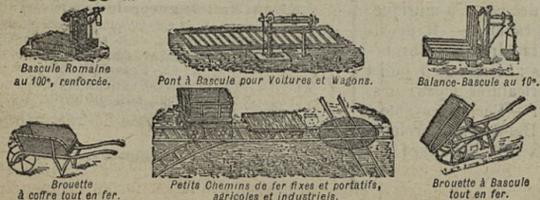
B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

CONSTRUCTION D'INSTRUMENTS DE PESAGE
 Matériel de Chemins de fer, Voies, Wagonnets, Plaques tournantes, Aiguillages, etc.

LÉONARD PAUPIER

84, Rue Saint-Maur, à PARIS
 80 MÉDAILLES & DIPLOMES D'HONNEUR



HOTEL & CAFÉ
 A VENDRE OU A LOUER

Au centre du commerce des truffes du Périgord S'adresser pour renseignements au bureau du Journal.

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des liqueurs des R. P. Célestins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

GODINAUD

Rue Sainte-Claire, n° 58, à CAHORS

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

APPARTEMENT A LOUER

Cuisine, Salle à manger, Salon, Chambres à coucher, Cave et Galetas, avec ou sans jardin. Rue des Hortes, numéro 6.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foye et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la C^o concessionnaire :

PARIS, 22, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE, sur la CAPSULE

Dépot chez tous les marchands d'Eaux Minérales, Drogistes et Pharmaciens.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES EVÊQUES DE CAHORS

Traduite par G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr. ; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

31 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX
 MÉDAILLES D'ARGENT, OR
 ET DIPLOME D'HONNEUR

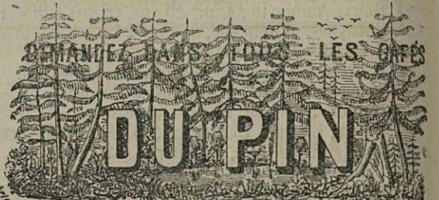


PÉRIQUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

MEMBRE DU JURY

BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGAUD & LACOÏTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

Librairie FÉLIX ALCAN, 108, boulevard Saint-Germain, Paris

BIBLIOTHÈQUE UTILE

83 volumes, in-18 de 192 p. chacun, chaque vol. br. 60 c.; cart. à l'anglaise 1 fr. (Envoi franco contre timbres ou mandats-poste)

- Morand. Introd. à l'étude des sciences physiques.
- Cruveilhier. Hygiène générale.
- Corbon. De l'enseignement professionnel.
- Fichat. L'Art et les artistes en France.
- Buchez. Les Mérovingiens.
- Buchez. Les Carolingiens.
- F. Morin. La France au moyen âge.
- Bastide. Luites religieuses des premiers siècles.
- Bastide. Les guerres de la Réforme.
- E. Pelletan. Décadence de la monarchie française.
- L. Brothier. Histoire de la terre.
- Sanson. Principaux Faits de la chimie.
- Turck. Médecine populaire.
- Morin. Résumé populaire du Code civil.
- Z. Browski. L'homme préhistorique.
- A. Ott. L'Inde et la Chine.
- Catalan. Notions d'astronomie.
- Cristal. Les déclassés du travail.
- Victor Meunier. Philosophie zoologique.
- G. Jourdan. La Justice criminelle en France.
- Ch. Roland. Histoire de la maison d'Autriche.
- E. Despois. Révolutions d'Angleterre.
- B. Gastineau. Génie de la science et de l'industrie.
- H. Leneveux. Le Budget du foyer.
- L. Combes. La Grèce ancienne.
- Fréd. Lock. Histoire de la Restauration.
- L. Brothier. Histoire populaire de la philosophie.
- E. Margollé. Les Phénomènes de la mer.
- L. Collas. Histoire de l'empire ottoman.
- Zurcher. Les Phénomènes de l'atmosphère.
- E. Raymond. L'Espagne et le Portugal.
- Eugène Noël. Voltaire et Rousseau.
- A. Ott. L'Asie occidentale et l'Égypte.
- C. Richard. Origine et Fin des mondes.
- Enfantin. La Vie éternelle.
- L. Brothier. Causes sur la mécanique.
- Alfred Doneaud. Histoire de la marine française.
- Fréd. Lock. Jeanne d'Arc.
- 38-40. Carnot. Révolution française. 2 vol.
- Zurcher et Margollé. Telescope et Microscope.
- Bierzy Torrents, Fleuves et canaux de la France.
- P. Secchi, Wolf et Briot. Le Soleil et les Etoiles.
- Stanley Jevons. Economie politique.
- Em. Fauriol. Le Darwinisme.
- Leneveux. Paris municipal.
- Boillot. Les Entretiens de Fontenelle.
- Edgar Zevort. Histoire de Louis-Philippe.
- Gelkie. Géographie physique.
- Zaborowski. L'origine du langage.
- Blerzy. Les Colonies britanniques.
- Albert Lévy. Histoire de l'air.
- Gelkie. Géologie.
- Zaborowski. Les migrations des animaux.
- F. Paulhan. La physiologie de l'esprit.
- Zurcher et Margollé. Phénomènes célestes.
- Girard de Rialle. Peuples de l'Afrique et de l'Amér.
- Jacques Bertillon. La statistique humaine de la France (naissance, mariage, mort).
- Paul Gaffarel. La défense nationale en 1792.
- Herbert Spencer. De l'éducation.
- Jules Barni. Napoléon I^{er}.
- Huxley. Premières notions sur les sciences.
- P. Boudois. L'Europe contemporaine.
- Grove. Continents et océans.
- Jouan. Les îles du Pacifique.
- Robinet. La philosophie positive.
- Renard. L'homme est-il libre?
- Zaborowski. Les grands singes.
- E. Hatin. Histoire du Journal.
- Girard de Rialle. Les peuples de l'Asie et de l'Europe.
- A. Doneaud. Histoire contemp. de la Prusse.
- Dufour. Petit dictionnaire des falsifications.
- F. Henneguy. Histoire contemp. de l'Italie.
- Leneveux. Le travail manuel en France.
- Jouan. La chasse aux animaux marins.
- Regnard. Histoire contemp. de l'Angleterre.
- Bouant. Histoire de l'eau.
- Jourdy. Le patriotisme à l'école.
- Mongredien. Le libre échange en Angleterre.
- Crighton. Histoire romaine.
- 81-82. P. Boudois. Mœurs et institut. de la France. 2 vol.
- Zaborowski. Les mondes disparus.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 fr. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. 40 par la poste.